



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15149160

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

13 -10- 2015

IA/
der Greffier

N° d'entreprise : 0477.114.789

Dénomination(en entier) : **HECK FINANCE CONSULT**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4750 Butgenbach, Zur Hütte n° 39

Objet de l'acte : Désignation d'un représentant permanent

D'une assemblée générale générale extraordinaire du 17 août 2015 des actionnaires de la société anonyme "HECK FINANCE CONSULT" ayant son siège social à 4750 Butgenbach, Zur Hütte n° 39, inscrite au registre des personnes morales auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0477.114.789, constituée suivant acte reçu par le notaire Erwin Maraite à Malmédy, le quinze mars deux mil deux, publié aux annexes du Moniteur Belge, le vingt-huit mars deux mille deux sous le numéro 20020328-641, il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 61, §2 du Code des Sociétés, l'assemblée a décidé de nommer Monsieur HECK Philippe, né à Waimes, le 3 juin 1971 (numéro national 71.06.03 197-82), demeurant et domicilié à 4750 Butgenbach, Zur Hütte n° 39, qui a accepté pour une durée non limitée en qualité de représentant permanent de la société, lequel sera chargé d'exercer au nom de la société « HECK FINANCE CONSULT » tous mandats d'administrateur, gérant ou membre du comité de direction, du conseil de direction ou du conseil de surveillance confiés à cette dernière.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a donné mandat, à tout administrateur de la société pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités relatives à l'exécution des formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes au Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales (Banque Carrefour des Entreprises) et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du Tribunal du Commerce, les Guichets d'Entreprises et la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre à jour la société.

Pour extrait analytique conforme,

Philippe HECK,
président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2015 - Annexes du Moniteur belge